

Humanités

UTBM
F 90010 Belfort Cedex
tél. 03.84.58.31.75
fax. 03.84.58.31.78
e-mail <prénom.nom>@utbm.fr
http://www.utbm.fr

Christian GIRARDOT

GE 07

Gestion financière et de l'investissement

Premier partiel

Durée : 1 heure 30 + 5 minutes de lecture des questions

Mercredi 16 novembre 2011

Étude de cas : la société FERRY CAPITAIN

Le sujet comporte cinq dossiers. Les cinq dossiers sont indépendants.

Consignes:

- Les documents de cours, les documents de TD, les traducteurs électroniques, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles et les tablettes ne sont pas autorisés.
- Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.
- Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.
- Vous veillerez à la présentation de la copie.
- Vous séparerez distinctement les différents dossiers.
- Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.

Rappel: L'unité monétaire en vigueur en France est l'euro et sa déclinaison le centime d'euro.

La société FERRY CAPITAIN est une PMI organisée sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 7 500 000 euros réparti en 75 000 actions de nominal 100 euros. La société FERRY CAPITAIN a été créée en 1967. Elle est issue d'une entreprise créée dès 1831. L'actuelle présidente de la société FERRY CAPITAIN est Mme Marthe Prunier. Le siège social de la société FERRY CAPITAIN se situe à Vecqueville Bussy (Haute-Marne). Elle dispose d'un établissement secondaire à Thonnance-les-Joinville (Haute-Marne). L'exercice comptable de la société FERRY CAPITAIN coïncide avec l'année civile. La société FERRY CAPITAIN emploie 430 salariés au 31/12/2010. La société FERRY CAPITAIN est spécialisée dans la fonderie, le moulage l'usinage et l'assemblage de pièces de grande dimension (jusqu'à 14 mètres de diamètre) et de fort tonnage (jusqu'à 250 tonnes) pour les plus grands groupes industriels mondiaux. La société FERRY CAPITAIN a obtenu la certification ISO 14001.

Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes utilisé par la société FERRY CAPITAIN
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 3 : Tableau DGFiP n° 2050 bilan actif (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 4 : Extrait du plan d'amortissement en système linéaire du four de seize tonnes (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 5 : Extrait du plan d'amortissement en système dégressif du four de seize tonnes (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 6 : Extrait du plan d'amortissement du four de seize tonnes avec avantage fiscal retraité (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7: Tableau DGFiP n° 2052 compte de résultat 1ère partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Tableau DGFiP n° 2053 compte de résultat 2^e partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 9 : Plan d'amortissement en système linéaire de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 10 : Plan d'amortissement en système dégressif de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 11 : Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2011 (à compléter et à restituer avec la copie)

PREMIER DOSSIER

La société FERRY CAPITAIN a acquis le 08/06/2011 la version 2011 du progiciel de CFAO intégrée TopSolid de l'éditeur français Missler Software. Ce progiciel a été mis en service le 21/06/2011. Le montant de la facture s'élève à 230 000 euros H.T. pour une licence d'utilisation de douze postes.

Ce progiciel relève du taux normal de TVA à 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel progiciel.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement ce logiciel selon le système linéaire sur une durée de trois ans.

- 1. Enregistrer selon la technique du livre-journal dans le système d'information de la société FERRY CAPITAIN l'acquisition du progiciel (facture n° 8164). Le règlement de la facture n'est pas demandé [1 point].
- 2. Calculer la dotation annuelle aux amortissements du progiciel TopSolid à la clôture de l'exercice au 31/12/2011 [0,5 point].
- 3. Enregistrer selon la technique du livre-journal dans le système d'information de la société FERRY CAPITAIN la dotation annuelle aux amortissements du progiciel TopSolid au 31/12/2011 [0,5 point].
- 4. Compléter le tableau DGFiP n° 2050 bilan actif au 31/12/2011 en supposant qu'il s'agisse du seul progiciel détenu par la société FERRY CAPITAIN (annexe 3 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].

DEUXIÈME DOSSIER

La société FERRY CAPITAIN a acquis le 24/03/2011 un four de seize tonnes dédié à la coulée de l'acier. Ce four est acquis à l'état neuf auprès du fabricant italien Scame Forni Industriali.

Le prix d'achat net s'élève à 482 000 euros H.T. Le prix d'achat net H.T. est assujetti au taux normal de TVA de 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Les frais d'installation facturés par le prestataire français agréé par le fournisseur italien du four s'élèvent à 27 000 euros H.T. (TVA au taux normal de 19,6 % en sus).

Cet équipement industriel a été mis en service le 09/06/2011 après formation des techniciens et des opérateurs et réalisation de diverses simulations. Le coût des journées de formation est évalué à 10 000 euros H.T. (exonération de la TVA).

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cet équipement industriel selon le système linéaire sur une durée de quinze ans. Cependant, sur conseil de l'expert-comptable de la société FERRY CAPITAIN, les dirigeants ont décidé de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

- 1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable du four de seize tonnes [0,5 point].
- 2. Enregistrer selon la technique du livre-journal dans le système d'information de la société FERRY CAPITAIN la valeur d'acquisition amortissable du four de seize tonnes (facture n° 1275). Le règlement de la facture n'est pas demandé [1 point].
- 3. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement du four de seize tonnes selon le système linéaire (annexe 4 à compléter et à restituer avec la copie) [1 point].
- 4. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement du four de seize tonnes selon le système dégressif (annexe 5 à compléter et à restituer avec la copie) [2 points].
- 5. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement avec avantage fiscal retraité du four de seize tonnes (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].
- 6. Enregistrer selon la technique du livre-journal la dotation annuelle aux amortissements du four de seize tonnes au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 [1,5 point].
- 7. Reporter la dotation annuelle aux amortissements au 31/12/2014 sur les tableaux DGFiP n° 2052 et 2053 compte de résultat 1^{ère} et 2^e partie en supposant qu'il s'agisse du seul actif amortissable détenu par la société FERRY CAPITAIN (annexes 7 et 8 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].

TROISIÈME DOSSIER

La société FERRY CAPITAIN a émis le 10/08/2011 la facture n° 12549 par laquelle elle cède une fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes à une autre entreprise industrielle. Le prix de cession H.T. s'élève à 21 000 euros (TVA à 19,6 % en sus).

Cette machine industrielle avait été acquise neuve le 06/04/2006 auprès du fabricant italien Lazzati. Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 132 000 euros (TVA à 19,6 % en sus). Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Cette machine industrielle avait été mise en service le 26/04/2006 après la formation des opérateurs et techniciens et réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service, il avait été décidé d'amortir la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes sur une durée de huit ans en bénéficiant de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

- 1. Compléter le plan d'amortissement de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie) [1,5 point].
- 2. Compléter le plan d'amortissement de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie) [2,5 points].
- 3. Enregistrer au 10/08/2011 selon la technique du journal la facture relative à la cession de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes [1 point].
- 4. Enregistrer au 31/12/2011 selon la technique du livre-journal la dotation annuelle aux amortissements la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes cédée [1,5 point].

QUATRIÈME DOSSIER

Parmi les actifs pris en crédit-bail par la société FERRY CAPITAIN, on relève un contrat portant sur une grenailleuse à jet libre 8 000 * 8 000 * 1 500 livré par le fabricant français Omia Industries.

Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Valeur d'acquisition H.T.: 67 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 2 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur du dépôt de garantie versé : 2 000 euros (exonéré de TVA)
- Le contrat a été signé le 11/09/2008 pour une durée de huit ans
- La grenailleuse à jet libre a été mise en service le 18/09/2008
- Valeur de la redevance mensuelle H.T.: 950 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- La redevance est prélevée sur le compte bancaire de la société FERRY CAPITAIN chaque 11 du mois
- Le prélèvement de la première redevance est intervenu le 11/09/2008
- La dernière redevance sera prélevée le 11/08/2016
- La grenailleuse à jet libre aurait été amorti économiquement, selon le système linéaire, sur une durée de huit ans si elle avait été acquise en pleine propriété par la société FERRY CAPITAIN
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à la prise en crédit-bail d'une grenailleuse à jet libre
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat

- 1. Enregistrer selon la technique du journal la redevance prélevée sur le compte courant bancaire de la société FERRY CAPITAIN le 11/10/2011. La société FERRY CAPITAIN a reçu l'avis de débit n° D83649 de sa banque [0,5 point].
- 2. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2011 (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie) [2 points].

CINOUIÈME DOSSIER

La société FERRY CAPITAIN réalise plus des ¾ de son chiffre d'affaires à l'international. Parmi les contrats obtenus en 2011, on relève un contrat avec un client indonésien. Ce contrat porte sur la réalisation d'engrenages destinés à être utilisé dans un four à ciment. Le montant du contrat s'élève à 392 478 000 roupies indonésiennes (IDR). Cette vente à l'exportation est exonérée de TVA. La société FERRY CAPITAIN n'a pas contracté de couverture de change. La facture a été émise par la société FERRY CAPITAIN le 09/02/2011. Cette facture n° 11346 a été acquittée par le client en totalité le 08/04/2011 au moyen du virement bancaire international n° 741937 sur le compte bancaire de la société FERRY CAPITAIN. On négligera les commissions prélevées par la banque de la société FERRY CAPITAIN.

Les cours de change relatifs à cette opération sont les suivants :

- Cours le 09/02/2011 : 1 € = 12 196,50 IDR
- Cours le 08/04/2011 : 1 € = 12 728,25 IDR

- 1. Calculer la valeur de la facture en euros à la date de facturation [0,25 point].
- 2. Enregistrer selon la technique du livre-journal la facture émise le 09/02/2011 par la société FERRY CAPITAIN et envoyée au client indonésien [0,5 point].
- 3. Calculer la valeur de la facture en euros à la date de règlement [0,25 point].
- 4. Enregistrer selon la technique du livre-journal le règlement perçu le 08/04/2011 par la société FERRY CAPITAIN de son client indonésien [0,5 point].

ANNEXE 1 Extrait du plan de comptes utilisé par la société FERRY CAPITAIN

Numéros des comptes	Intitulés des comptes								
•••									
145	Amortissements dérogatoires								
	,								
205	Concessions, brevets et droits similaires								
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels								
261	Autres titres de participation								
271	Autres titres immobilisés – droit de propriété								
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires								
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels								
411	Clients								
401	Fournisseurs								
404	Fournisseurs d'immobilisations								
•••									
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services								
44562	État – TVA déductible sur immobilisations								
44571	État – TVA collectée								
462	Créances sur cessions d'immobilisations								
512	Banque								
601	Achats de matières premières								
612	Redevances de crédit-bail								
666	Pertes de change								
6752	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées								
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles								
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles								
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires								
701	Ventes de produits finis								
706	Ventes de prestations de services								
766	Gains de change								
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles								
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires								

ANNEXE 2
Durée et taux d'amortissement

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	entre le 1 ^{er} ja 3 décembre 2	is ou fabriqués invier 2001 et le 2008 et depuis le vier 2010	entre le 4 dé	s ou fabriqués cembre 2008 et embre 2009
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	33 ^{1/3}	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	16 ^{2/3}	1,75	29,17	2,25	37,51
6 ^{2/3}	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	8 1/3	2,25	18,75	2,75	22,91
15	6 ^{2/3}	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75

ANNEXE 3 (à compléter et à restituer avec la copie) Tableau DGFiP n° 2050 – bilan actif au 31/12/2011

(7	N° 10937 ¥ 13 Formulaire obligataire (anticle 53 A du code général des impôcis)		1 BILA	Ŋ-	- ACTIF	DGFi	P N° 2050.2	2011
ſ	Dés	ignation de l'entreprise :				Durée de	: l'exercice exprimée en no	mbre de mois *	1 1 1
1		esse de l'entreprise					Durée de l'exerc		
ł		néro SIRET •			Γ			•	и 🗆 ,
-			 		J	<u></u>	Exercice N clos le,	Nean	
		·	\vdash	Brut	1	Amortissements, provisions	Net	Na Na	
ŀ			ļ.,	1	734	2	3	1	
ŀ		Capital souscrit non appelé (I)	Å/		<u> </u>				
		Frais d'établissement "	A.F		_[^				
	INCOMPONENTS	Frais de développement *	C		CC	ચ			
			Αř		AC	G			
	SHOUTS HOUSE	Fonds commercial (1)	Αŀ		Ā				
3	ansta		ĄJ		_\A1	<u> </u>			
2		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	ΑL		٨٨	4			
CLAKANI		Terrains	٨N		AC				
	FILE	Constructions	ÅΡ		AC	2			
	CURTO	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
CIETMANORITEG	NINORLEGATIONS CURPORE	Autres immobilisations corporelles	ĽΑ		AL)			
¥ 57	IMMON	Immobilisations en cours	ΑV		ÁW	7			
- 1		Avances et acomptes	ΑX		AY	,			
Q	\vdash	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	cs		CI	•			
Na A Mac Man	100	Autres participations	CU		CV	,			
2	NANCIEN	Créances rattachées à des participations	ВВ		BC				
3	CTICHNIK PI	Autres titres immobilisés	BD		BE			<u>.</u>	
4	NNORUBATICH	Prêus	BF		BG				
f	£	Autres immobilisations financières	ВН		BI				
TWY TWY	<u> </u>	TOTAL (II)	Вј		BK			<u> </u>	
1	Τ	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
7	KS.	•	ВР				'		
1	STOCKS	En cours de production de services			BQ				
Ę	'	Produits intermédiaires et finis	BR	-	B\$,			
ACTIF CIRCULANT	-	Marchandises	ВТ		BU				
7 CIR	_		BV		ВW				
Ş	CES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		ВУ				
ACTI	CREANCES	Autres créances (3)	BZ		CA				
1 2	Ĺ	Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement	СВ		CC				
	DIVERS	(dont actions propres :)	CD		CE				
L	IG	Disponibilités	CF		CG				
<u> </u>	į	Charges constatées d'avance (3)	СН		CI				
	ğ.	TOTAL (III)	ĊÌ		CK				
10156	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
5	n egun	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ		뢆				
	÷	Écars de conversion acul * (VI)	СИ		3				
L		TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI)	СО		1Å				
. L.		is : (1) Don: droit au hail :		(2) Pan à කෙරු ඒ හා අප ඒප immblission insnoères අතුප :	CP		(3) Pon i plus d'un an : CR		
d	p70	de réserve priété :		Stock	s :		Créznces :		
• D	- X P	xplications concernan; cette rubrique son; donnée	~ da	ns la notice nº 2032		··	V-1-12 1	1	

ANNEXE 4 (à compléter et à restituer avec la copie) Plan d'amortissement du four seize tonnes amorti selon le système linéaire

Désignation :	du bien	: Four	16	tonnes

Date d'acquisition :

Date de mise en service :

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 5 (à compléter et à restituer avec la copie) Plan d'amortissement du four 16 tonnes amorti selon le système dégressif

Désignation du bien : Four 16 tonnes	
Date d'acquisition :	
Date de mise en service :	
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :	

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 6 (à compléter et à restituer avec la copie) Plan d'amortissement du four 16 tonnes avec retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien : Foui	r 16 tonnes
Date d'acquisition :	
Date de mise en service :	

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

	Amortissements	Amortissements	Amortissements dérogatoires				
Exercices	fiscaux	économiques	Dotations	Reprises			

ANNEXE 7 (à compléter et à restituer avec la copie) Tableau DGFiP n° 2052 – Compte de résultat 1^{ère} partie

colativitie	ດກ de l'ent	reprise:							Néant
			1			Exercice N '			
				France	lie	Exponations et raisons intracommunautaires		Total	Bestice (N1)
	Ventes de	e marchandises *	FA		FB		FC		
		biens *	- FD		FE		FF		
ż	Productio	on vendue services *	FG				n –		
CATTO	Chiffres o	l'affaires nets '	FJ		FK		FL		· ·
หเอก		on stockée *	ر ک				FM		
Xa.o		on immobilisée *	·				FN		
PRODUITS DIEXPLOFFATION		ons d'exploitation				•	FO		
racon		sur amortissements et p	rovisio	ns, transferts de cha	arges * (9)		FP -		
_		oduits (1) (11)					FQ		
}		.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Total d	ies arodui	ts d'exploitation (2) (I)	FR -		
	Achats de	e marchandises (y comp	ris dro	am a			FS		
		de stock (marchandises					FI		
		e matières premières et		approvisionnement	s (y como	ris droits de douane)*	FU		
		de stock (matières pren					FV		
Z.		haus et charges externes					FW		
CIIARGES D'EXPLOITATION		axes et versements assir					FX		
PLOY		el traitements *					FY		
D.EX	Charges :	sociales (10)					FZ		
Saon			(-	dotations aux amor	nissement	s * .	GΛ		
CIIVI	SNS OTTA	Sur immobilisations	GB						
	BOTATIONS EXPLOITATION	Sur actif circulant : de	GC						
	D.EX	Pour risques et charg	GĐ						
,	Autres cl	narges (12)	GE						
				Total	des charge	s d'exploitation (4) (II)	GF		
1 - RÉ	SULTAT D	'EXPLOITATION (I - II)				-	GG		
STIC	Bénéfice	attribué ou perte transf	érée *			(III)	GH		
opérations en common	Pagte sur	pponée ou bénéfice tran	sféré '		***************************************	(iv)	GI		
	Produits	financiers de participati	ons (5)			GJ		
SU:	Produits	des autres valeurs mobi	lières	et créances de l'acti	if immobil	sé (5)	GK		
PRODUITS FINANCIERS	Autres in	itérêts et produits assimi	GL						
Ž.	Reprises	sur provisions et transfe	GM						
UITS	Différenc	ces positives de change		,			GN		
PROF	Produits	nets sur cessions de val	eurs n	nobilières de placen	nent		60		
				-	Total de	produits financiers (V)	GP	-	
STR	Dotation	s financières aux amorti	sseme	nts et provisions *	,	*	GQ		
FINANCIERES	Intérèu	et charges assimilées (6)	t				GR		
	Différen	ces négatives de change	:				Ġs		
CHARGES	Charges	nettes' sur cessions de v	GT						
CHAL					Total des	charges financières (VI)	GU		
		·					4 F		

ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie) Tableau DGFiP n° 2053 – Compte de résultat 2^e partie

Produits exceptionnels sur opérations de gestinn Produits exceptionnelles sur opérations de capital '	Désignatio	on de l'entreprise			Néant [
Froduits exceptionnels au opérations en capital * Reprises aur provisions et transferu de charges 110 1/* Total des produits exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bit) 112 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bit) 112 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bit) 112 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bit) 112 Charges exceptionnelles au opérations de gestion (6 bit) 112 Charges exceptionnelles au aportissements et provisions 116 Contains exceptionnelles en exceptionnelles (1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1	,			Exercice N	Exercice N - 1
Charges exceptionnelles sur opérations de gerotius exceptionnelles (7) (VII) He	× 1	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА		
Contract exceptionnelles sur opérations de gestion (6 big) File	NNE	Produits exceptionnels sur opérations en capital	нв		
Charges exceptionnelles sur opérations de genotius exceptionnelles (7) (VII) He	DITAIR	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс	•	·
Description des stands sur opérations en capital 4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII) 4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII) Participation des standés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices TOTAL DES PRODUITS (I * III + V + VII) TOTAL DES PRODUITS (I * III + V + VIII + IIX + X) BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits * total des charges) (I) Dont produits neu paniels sur opérations à long terme (I) Dont produits neu paniels sur opérations à long terme (I) Dont produits despolitation afférents à des exercices antérieurs (à désaller au (8) ci- dessous) (I) Dont produits despolitation afférents à des exercices antérieurs (à désaller au (8) ci- dessous) (II) Dont produits despolitation afférents à des exercices antérieurs (à désaller au (8) ci- dessous) (II) Dont transfer d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à désaller au (8) ci- dessous) (II) Dont transfer d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à désaller au (8) ci- dessous) (II) Dont transfers de charges (II) Dont transfers de charges exerptionnelles (à l'exploitant (13)) (II) Dont transfers de charges exerptionnelles (à l'exploitant (13)) (II) Dont transfers de charges exerptionnelles (à l'exploitant (13)) (II) Dont transfers de charges exerptionnelles (à l'exploitant (13)) (II) Dont transfers de charges exerptionnelles (à l'exploitant (13)) (II) Dont transfers de charges exerptionnels (Si le nombre de lignes ex transfisant, reproduite le cadre (7) et le l'exploitant (13) Description (14) Description (15) Description (14) Description (15) Description (15) Description (15) Description (15) Description (15) Description (15	TX	?	HD		
Participation des salariés aux résultaus de l'entreprise (XX) H	<u> </u>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Participation des salariés aux résultaus de l'entreprise (XX) H	GES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
### Participation des salariés aux résultaus de l'entreprise (UX) Impôus sur les bénéfices * (XX) **TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII) HL **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + V + VIII + IX + XX) **TOTAL DES CHARGES (II + IV + V + V + V + V + V + V + V + V	CHAR	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	НG		
Impôts sur les bénéfices * (XX) Impôts sur les bénéfices * (XX) Impôts sur les bénéfices * (XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + V + VIII + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + XX) IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + IIX + IIII IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III + III + III + III + III IMPOSE PRODUITS (I + III + III +	EXCE	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) HI TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) BIM 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) (1) Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des évertices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous) (2) Dont - Crédit-bail immobilier - Confedit-bail	4 — RÉS	BULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)	н		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	Ραπίεἰρα	tion des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	н		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VII + IX + X) HM 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) HN (1) Dont produits neus partiels sur opérations à long terme HO (2) Dont Produits de locations immobilières Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (ß) ci- dessous) 16 (3) Dont — Crédit-ball immobilier (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (ß) ci- dessous) HH (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérèts concernant les entreprises liées (6) Dont dons faits aux organismes d'intérèt général (an. 238 bis du C.G.I.) HX (9) Dont uransfens de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont primes et cotisations (12) Dont primes et cotisations (13) Dont primes et cotisations (14) Dont primes et cotisations (15) Dont primes et cotisations (16) Dont primes et cotisations (17) Dont primes et cotisations (18) Dont de produits charges exeptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Descrete N Descrete N	Impôts s	rur les bénéfices • (X)	нк		
Source N		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	н		
(1) Dont produits neus partiels sur opérations à long terme (2) Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des évercices antérieurs (à détailler au (R) ci- dessous) (3) Dont - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier - HP - Crédit-bail mobilier - HP - Cré		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм		
(2) Dont produits de locations immobilières HY	5 BÉN	VÉFICE OU PERTE (Total des produits total des charges)	HN	-	
(2) Dont Produits de locations immobilières HY 16 (3) Dont - Crédit-bail mobilier HP HP HP (4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous) HP (5) Dont produits concernant les entreprises liées IJ (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées IX (6) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) HX (9) Dont transfens de charges III (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4 (12) Dont primes et cotisations Complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (3) Dont primes et cotisations Produits exceptionalis Produits excep	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (ß) ci- dessous) 16		produits de locations immobilières	HY		
(3) Dont Crédit-bail immobilier HP	(2) D	ont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
Crédit-ball immobilier HQ			HP		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous) (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (6) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (7) Dont transfens de charges (8) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (9) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (10) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (12) Dont grimes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives (13) Dont grimes et cotisations (14) Dont grimes et cotisations (15) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (15) Dont grimes et cotisations (16) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (17) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Des de la lactic de la lactic de lactic (1) et le (19) Des des lactic de lactic (1) et le (20) Des des lactic (1) et le (21) Des de la lactic (1) et le (22) Des de la lactic (1) et le (23) Des de la lactic (1) et le (24) Des de la lactic (1) et le (25) Des de la lactic (1) et le (26) Des de la lactic (1) et le (27) Des de la lactic (1) et le (28) Des de la lactic (1) et le (29) Des de la lactic (1) et le (29) Des de la lactic (1) et le (20) Des de lactic (1) et le (20) Des de la lactic (1) et le (20) Des de la lactic (1) et le (21) Des de la lactic (1) et le (22) Des de lactic (1) et le (23) Des de la lactic (1) et le (24) Des de lactic (1) et le (25) Des de la lactic (1) et le (26) Des de lact	(3) D	ont {	ВQ		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (6) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (an. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont grimes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (13) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exteptionnelles Produits exception fondre en annexe): (5) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exteptionnelles Produits exception fondre en annexe):	(6)		111		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (6i) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont grimes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (13) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes extinsuffisant, reproduire le cadre (7) et le Decrète N (14) Después exceptionnelles Produits exceptionnelles Produits exceptionnelles Produits exceptionelles Prod	├ ──┼		13		
(6bit) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferis de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dopt redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (13) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionalles Produits exception pro			┨┊┠		
(9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont grimes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (57) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : Exercice N Exercice N Exercice N	-		┨		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (57) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (58) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (59) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (60) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (70) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (71) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (72) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) : (73) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le ioindre en annexe) :	-		1 }		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (14) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : (15) Charges exceptionnelles : Froduits exception produits excep			-l	·	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4 (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Détail des produits et charges exceptionnels (\$i\$ le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionnelles Produits exception produite en annexe): Exercise N Exercise N	(33)		A3		
(13) complémentaires personnelles : facultatives A0 obligatoires A9 Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : Charges exceptionnelles Produits exception Produits e			1 }		
Détail des produits et charges exceptionnels (\$i le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionnelles Produits exception le Charges exception le C		Dont primes et colisations	1		
Exercise N	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) e	ei le		
Exercise N	75.)	joindre en annexe):		Charges excepsionnelles	Produits exceptionnel
Exercise N	-	<u> </u>			
Exercise N			\dashv		
(a) the distance of the second and an experience and formula.			_		.
(a) the distance of the second and an experience and formula.	-				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				. Σ	zereke N
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		·Charges antérieures	Produks antéricus
	-				

* Des explications concurnant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

ANNEXE 9 (à compléter et à restituer avec la copie) Plan d'amortissement de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes cédée et amortie selon le système linéaire

Dés	ignation	du	bien	:	Fraiseuse	-aléseu	ıse	à	CN	cinq	axes
-----	----------	----	------	---	-----------	---------	-----	---	----	------	------

Date d'acquisition du bien :

Date de mise en service du bien :

Valeur d'acquisition H.T. :

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Date d'ouverture de l'exercice de cession :

Date de cession :

Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 10 (à compléter et à restituer avec la copie) Plan d'amortissement de la fraiseuse-aléseuse à commande numérique cinq axes cédée et amortie selon le système dégressif

Désignation du bien : Fraiseuse-aléseuse à CN cinq axes	
Date d'acquisition :	
Date de mise en service :	
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supér	ieur :
Date de clôture du premier exercice comptable :	
Prorata du premier exercice :	
Date d'ouverture de l'exercice de cession :	
Date de cession :	
Prorata de l'exercice de cession :	

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice
96 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)				

ANNEXE 11 (à compléter et à restituer avec la copie) Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2011

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	d'achat résiduel H.T.
Installations						3	
techniques,							
matériel et							
outillage							
industriels							